**Transcription – Webinare de formation sur le CAÉB pour le personnel de première ligne**

**Diapostive 1**

Ce webinaire de formation sur le CAÉB à l’intention du personnel de première ligne vise à donner un survol des points importants du service offert par le CAÉB pour le personnel de bibliothèque qui ne travaillent pas nécessairement au jour le jour avec ce service et qui ne sont pas non plus le contact principal pour le CAÉB à votre bibliothèque. Dans le webinaire on va couvrir les points importants à connaître: quelles sont les critères d’admissibilité, quels services est-ce que le CAÉB offre aux abonnés incapables de lire les imprimés et aux bibliothèques membres, comment est-ce que vos abonnés peuvent s’inscrire au CAÉB, comment est-ce que les bibliothèques publiques peuvent faire la promotion du service à la bibliothèque et dans la communauté et où est-ce que vous pouvez trouver plus de renseignements sur le service.

Si vous cherchez un webinaire avec plus de détails, qui donne des explications sur comment faire une demande pour une collection en dépôt de livres DAISY, comment vous servir de votre compte PEB (Prêts entre bibliothèques) ou qui entre dans les détails de comment inscrire un abonné au service vous pouvez suivre notre webinaire d’initiation sur le CAÉB ou visionner la version enregistrée sur notre site Web. Le webinaire d’initiation au service du CAÉB dure 60 minutes et donne plus de détails sur tous les aspects qu’on va couvrir dans ce webinaire.

**Diapositive 2**

**Qu’est-ce que c’est que le CAÉB?**

* Le CAÉB est un organisme national sans but lucratif dirigé par des bibliothèques publiques et offrant des services aux bibliothèques publiques
* Le CAÉB met à la disposition des bibliothèques publiques des collections sur médias substituts à l’intention des abonnés incapables de lire les imprimés. Il offre aussi des services de soutien au personnel des bibliothèques.
* Le financement du CAÉB est gracieusement fourni par les bibliothèques participantes du CBUC, les administrations provinciales participantes et INCA.
* Avec l’adhesion des provinces de la Nouvelle Ecosse, du Terre Neuve et Labrador et du Yukon le CAÉB sert à l’heure actuelle 96% de la population canadienne.

**Diapositive 3**

**Pourquoi l’accès aux collections du CAÉB est-il important pour vos abonnés?**

Ce n’est pas à un auditoire composé d’employés de bibliothèque que l’on apprendra l’importance de la lecture et la profonde influence que l’accès à de nombreux genres de documents peut avoir sur la vie d’une personne. Nous savons que la lecture peut faciliter les tâches quotidiennes comme la rédaction d’un curriculum vitae. Nous savons également qu’elle a le pouvoir de nous transporter dans d’autres univers et de nous faire voyager dans le temps.

On estime que seulement entre 7 à 10% de tout ce qui est publié est disponible dans des médias ou formats substituts pour les personnes incapables de lire les imprimés. C’est la raison principale qui explique l’importance d’élargir les choix de lecture pour cette section de la population.

Participer au CAÉB permet à votre bibliothèque d’augmenter les choix pour vos abonnés incapables de lire les imprimés. En plus de vos propres collections accessibles, tels les livres en gros caractères, des livres en audio commercial, vos services numériques (tel Overdrive), par votre participation au CAÉB vous pouvez donner accès aux médias substituts, tels les livres en format DAISY sur CD et des livres en braille et braille-imprimé. En plus participer au CAÉB vous donne accès à la bibliothèque numérique où vos abonnés trouveront des livres, journaux et magazines en format audio, braille et texte électronique.

**Diapositive 4**

**Qui profite des services du CAEB?**

Plus de trois millions de personnes, ou environ 10 % de la population du Canada, sont incapables de lire les documents imprimés traditionnels en raison d’un trouble d’apprentissage, d’une incapacité physique ou d’un problème de vision. Le CAÉB leur offre l’accès à une riche collection de documents sur divers supports, et ce dans leur propre communauté. Ces services sont offerts par des bibliothèques publiques comme la vôtre.

**Diapositive 5**

**Admissibilité aux services du CAÉB**

Il y a une section dans la Loi canadienne sur le droit d’auteur qui permet aux organisations comme le CAÉB de produire des livres en médias subsituts pour les personnes qui ont des déficiences perceptuelles (c’est le langage utilisé dans la Loi sur le droit d’auteur) ou qui sont incapables de lire les imprimés (une autre façon de dire la même chose).

Cette section de la Loi sur le droit d’auteur fait référence aux personnes qui ont des troubles d’apprentissage, des incapacités physiques ou des problèmes visuels qui rendent difficile ou impossible la lecture des imprimés ordinaires. Ici on parle de cécité ou de vision partielle, des incapacités physiques telles l’arthrite sévère, la paralysie cérébrale, la sclérose en plaques, la maladie de Parkinson, la sclérose latérale amyotrophique ou de toute autre maladie affectant la motricité fine. Dans la troisième catégorie à laquelle renvoie la définition dans la Loi sur le droit d’auteur nous faisons référence aux problèmes de compréhension. Cela renvoit le plus souvent aux troubles d’apprentissage comme la dyslexie, mais il pourrait aussi s’agir de troubles de cognition résultant de différents types de traumatismes crâniens ou de certaines formes d’autisme.

L’incapacité peut être temporaire, comme par exemple quelqu’un qui est en attente d’une chirurgie oculaire et qui a des problèmes de vue pendant la période d’attente ou une personne qui doit subir des traitements de chimiothérapie et qui sera trop faible pour tenir un livre à la suite de ces interventions. Ces personnes avec des incapacités temporaires peuvent aussi avoir accès au service du CAÉB.

Le CAÉB ne demande pas de certificat médical ni preuve d’incapacité à lire les imprimés. Il y a une section dans le formulaire d’inscription au CAÉB où on demande à la personne de déclarer s’il s’agit d’une incapacité physique, d’un problème visuel ou d’un trouble d’apprentissage qui lui empêche de lire les imprimés. C’est une simple auto-déclaration de la part de l’abonné qui lui donne accès aux collections et services du CAÉB.

Bien sûr chaque bibliothèque aura sa propre politique pour donner accès à son service accessible. Des fois, par exemple, la bibliothèque demande aux personnes utilisant leur service accessible de remplir un formulaire leur donnant accès – donc il est toujours souhaitable de connaître la politique à votre bibliothèque.

**Diapositive 6**

**Rencontrer vos nouveaux abonnés!**

Comment reconnaître les personnes qui sont incapables de lire les imprimés.

Evidemment il n’est pas toujours possible de les reconnaître tout simplement en les regardant. Des fois les personnes aveugles ou avec une vision partielle porteront une canne blanche ou seront accompagnés d’un chien guide mais ce n’est pas toujours le cas. De même ce n’est pas toujours évident qu’une personne souffre d’une incapacité physique telle l’arthrite sévère ou qu’une personne soit dyslexique.

Donc il faut porter attention aux indices:

* Quelqu’un qui emprunte souvent de votre collection de livres sonores
* Une personne qui a de la difficulté à tenir ou à tourner les pages d’un livre en imprimés ordinaires
* Une personne qui tient le livre très pres de son visage pour pouvoir lire
* Un de vos abonnés qui mentionne qu’il vient tout juste de subir une intervention chirurgicale oculaire ou qu’il est en attente d’une telle procédure

Il est important de porter attention à de tels indices puisque cela peut vous suggérer que l’abonné en question ait une déficience perceptuelle et pourrait bénéficier d’avoir accès au CAÉB et à votre service de bibliothèque accessible. C’est aussi une bonne idée d’avoir des signets du CAÉB au comptoir du prêt de la bibliothèque. Comme ça le personnel de bibliothèque pourrait les distribuer aux parents ou amis de personnes qui sont incapables de lire les imprimés quands ils visitent la bibliothèque pour d’autres raisons.

Porter attention à de pareils détails peut être récompensé quand vous voyez l’importance accordée à cet accès aux médias substituts par les individus dans votre communauté.

La citation suivante vient d’un courriel que nous avons reçu de la mère d’une jeune fille de 9 ans qui a des troubles d’apprentissage et qui a maintenant accès aux livres audios qu’elle peut télécharger de la bibliothèque numérique du CAÉB, grâce à sa bibliothèque publique. : “Merci beaucoup! Je suis vraiment ravie que ma petite fille puisse maintenant avoir accès à plus de livres dans des formats qu’elle peut lire.”

**Diapositive 7**

Le CAÉB offre à votre bibliothèque des services souples et des options flexibles pour vos abonnés, y inclus:

* Inscription de vos abonnés pour un service direct (articles livrés sans frais par la poste et/ou accès à la bibliothèque numérique)
* Des collections en dépôt de livres DAISY sur CD prêtés à votre bibliothèque à long terme – une collection que vos abonnés peuvent feuilleter pour partir avec des livres en mains
* Des prêts entre bibliothèques – les bibliothèques membres du CAÉB peuvent emprunter jusqu’à 2 000 articles dans tous les formats substituts: livres DAISY sur CD et livres en braille et imprimé-braille (livres pour enfants) pour leurs abonnés incapables de lire les imprimés. Des fois la bibiliothèque offre la livraison à domicile pour les personnes qui ont des problèmes de mobilité ou les abonnés peuvent venir chercher les livres et autres formats à la bibliothèque.
* Soutien pour faire de la promotion dans la communauté et pour les clubs de lecture accessible et les programmes de lecture tel La Forêt de la Lecture en Ontario ou les livres couronnés des Prix Hackmatack dans les provinces Atlantiques. Les bibliothèques membres peuvent commander des copies multiples de livres en format substituts pour leurs clubs de lecture
* Aide à la formation avec des webinaires réguliers sur différents sujets. Si vous visitez notre site web à la page Webinaires et événements vous trouverez un horaire pour les webinaires à venir, ainsi ques des vidéos enregistrées pour la plupart des webinaires pour les employés de bibliothèque qui ne peuvent pas nécessairement s’inscrire aux webinaires donnés à des heures fixes.
* Les collections et services du CAÉB sont offerts en français et anglais.
* Statistiques sur l’inscription des abonnés et la circulation des articles du CAÉB

**Diapositive 8**

Les bibliothèques membres du CAÉB peuvent offir les services suivants à leurs abonnés incapables de lire les imprimés:

* Choix de formats - 700 000 titres (en expansion) pour tous les âges et intérêts
* Beaucoup de sélection au niveau des catégories et genres – semblable à la sélection que vous trouverez dans une bibliothèque publique de taille moyenne; des oeuvres de fiction et oeuvres documentaires; poésie, livres pour enfants et jeunes, romans policiers, Westerns, biographies, romans d’amour, histoire, livres de recettes, etc.
* Les clients bénéficiant du service du CAÉB peuvent s’abonner aux magazines DAISY du CAÉB en version audio ou texte, et recevoir les nouveaux numéros automatiquement sur leur appareil mobile ou sur leur lecteur DAISY connecté à Internet, par le biais de notre service téléchargement direct. Téléchargement direct simplifie le téléchargement, en particulier si la personne ne dispose pas d’un ordinateur.
* La collection de magazines du CAÉB comprend 150 titres en texte intégral provenant de RB Digital, qui sont accessibles et disponibles dès leur parution.
* Vos clients peuvent également s’abonner à 11 magazines proposés en version audio avec voix humaine. Le CAÉB continue d’offrir des magazines audio sur CD aux personnes ne disposant pas d’un accès à Internet.
* Accès direct aux titres de Bookshare, bibliothèque numérqiue américaine pour les personnes incapables de lire les imprimés, sur le site Web du CAÉB avec la soumission du formulaire de prevue d’invalidité
* Options de livraison pour les abonnés : téléchargement ou envoi à domicile

**Slide 9**

Le CAÉB offre un moyen plus rapide et plus facile d’obtenir des livres sonores DAISY. Cet outil appelé « Téléchargement direct » permet aux abonnés de recevoir des livres sonores DAISY directement dans un lecteur ou appareil mobile, sans avoir à attendre la livraison d’un CD par la poste ou à utiliser un ordinateur.

Il y a des bibliothèques membres du CAÉB qui ont procuré des lecteurs pouvant être connecté à l’Internet. Une fois que la bibliothèque possède le lecteur nécessaire (qu’on peut acheter des vendeurs de technologie adaptive au Canada) tout ce qu’il faut faire c’est de contacter le Service aux membres du CAÉB et on crééra un compte de Téléchargement direct pour votre bibliothèque. C’est une bonne option pour vos abonnés qui ne se servent pas d’un ordinateur ou qui ne sont pas à l’aise avec les ordinateurs ou les nouvelles technologies.

Le personnel de bibliothèque peut télécharger jusqu’à douze titres sur le lecteur pour ensuite le prêter aux abonnés.

Évidemment, l’abonné lui-même peut aussi acheter son propre lecteur pour avoir accès au service « Téléchargement direct ». Il aura besoin d’avoir accès à l’Internet sans fils mais il n’aura pas besoin de savoir télécharger les livres sur un ordinateur avant de les transférer au lecteur. Les livres apparaissent automatiquement au lecteur une fois que le personnel de la ligne d’assistance téléphonique du CAÉB ait configuré le lecteur de l’abonné. Pousser un bouton sur le lecteur suffit pour retourner les livres au CAÉB.

C’est aussi possible de télécharger l’application gratuite Dolphin Easy Reader sur une tablette ou un téléphone intelligent afin de montrer aux abonnés son fonctionnement.

Pour trouver nos guides et tutoriels sur le téléchargement des livres et magazines avec des appareils varies visitez bibliocaeb.ca/aide

**Slide 10**

**Soutenir l’accessibilité dans votre communauté**

**Le Programme d’accès des enseignants au CAÉB** est un programme offert aux bibliothèques membres du CAÉB. Le programme permet aux enseignants canadiens qui aident les élèves ayant une déficience perceptuelle d’avoir un accès gratuit aux services du CAÉB offerts par leur bibliothèque publique, y compris aux titres de Bookshare.

L’enseignant (avec une carte de bibliothèque d’une bibliothèque membre du CAÉB) remplit le formulaire d’inscription en ligne au Programme d’accès des enseignants au CAÉB. Une fois que son formulaire est reçu par le personnel du Centre de Contact du CAÉB l’enseignant recevra un courriel avec son numéro de compte et son mot de passe. Il aura accès aux formats/médias subsituts (formats physiques et formats numériques) pour ses élèves qui sont incapables de lire les imprimés.

Nous espérons que les bibliothèques membres du CAÉB pourront nous aider à faire la promotion de ce programme auprès des écoles, collèges et universités dans leur région parce qu’il s’agit d’utilisateurs qui sont parfois difficiles à rejoindre (les enfants, jeunes, collégiens). En même temps les enseignants vont aussi encourager aux élèves de visiter leur bibliothèque publique pour recevoir leur propre carte de bibliothèque et pour découvrir quelles ressources y sont disponibles.

**Le Programme de soutien à l’accès des clients** s’adresse aux professionnels qui doivent avoir accès à la collection du CAÉB afin d’aider des personnes ayant une déficience perceptuelle. Le programme est conçu pour les professionnels (autre que les enseignants dans les institutions publiques) qui travaillent avec des clients d’INCA, des personnes habitant dans des résidences pour personnes âgées ou des établissements de soins de longue durée ou celles dont les incapacités physiques les empêchent de manipuler un livre traditionnel. Ces professionnels peuvent avoir accès à la collection d’ouvrages en médias substituts du CAÉB pour le compte des personnes auxquelles ils viennent en aide.

Nous avons des dépliants promotionnels gratuits pour aider les bibliothèques à faire la promotion du Programme d’accès des enseignants et du Programme de soutien à l’accès des clients dans leur communauté que les bibliothèques peuvent commander (en anglais et français).

**Slide 11**

**Comment est-ce que les individus peuvent s’inscrire au CAÉB?**

Inscrire vos abonnés pour le service du CAÉB ne pourra être plus facile! Le personnel de bibliothèque peut inscrire leurs abonnés en remplissant le formulaire en ligne qui se trouve sur le site Web du CAÉB. C’est une bonne idée de savoir qui est l’employé ou les employés à votre bibliothèque qui s’occupent de l’inscription des abonnés au CAÉB. Dans certains cas le processus d’inscription est centralisé à un employé ou à une succursale dans des systèmes plus grands. Le formulaire prend à peu près 10 à 15 minutes à remplir.

Chaque bibliothèque membre tient son propre numéro de compte et mot de passe (établi par la bibliothèque) pour accèder au formulaire d’inscription, donc il faudrait demander cette information de la personne responsable à votre bibliothèque.

L’abonné peut aussi remplir un formulaire d’auto-inscription pour avoir accès au service du CAÉB. Il faut que la personne ait une carte de bibliothèque de votre bibliothèque pour compléter ce formulaire.

**Slide 12**

**Et ensuite?**

Une fois que vous soumettiez le formulaire d’inscription il est transmis au personnel du Centre de Contact du CAÉB.

Lorsque nous recevons le formulaire :

* si l’abonné a indiqué qu’il désire le service en ligne, nous lui faisons parvenir un numéro de compte et un mot de passe par courriel;
* si l’abonné désire le service Téléchargement direct ou les CD en format DAISY, nous lui faisons parvenir :
  + deux livres populaires (un livre de fiction et un livre documentaire) et un magazine en version sonore sur CD;
  + un message de bienvenue (courriel ou version sonore) contenant des explications sur la façon de commander davantage de livres en ligne ou de communiquer avec un préposé du Centre de Contact du CAÉB afin de lui faire part de ses préférences de lecture de façon que nous puissions lui envoyer automatiquement et régulièrement de nouveaux livres;
* nous téléphonons à tous les enfants et à tous les utilisateurs de braille pour établir leur profil de lecture.

**Slide 13**

**De quelle façon votre bibliothèque peut-elle participer davantage aux activités de CAÉB et faire de ce service une réussite?**

Outre la présente séance d’information, le CAÉB offre souvent des webinaires auxquels il est possible de s’inscrire. Il y a également des vidéos enregistrées de la plupart de nos webinaires que vous trouverez sur notre page Vidéos et ressources de formation pour les employés de bibliothèque qui ne peuvent pas assister aux webinaires à cause des conflits d’horaire.

Il est aussi possible d’ajouter des informations sur le CAÉB au site Web de votre bibliothèque.

Commandez des affiches et signets (gratuits) du CAÉB pour promouvoir le service à ceux qui visitent la bibliothèque. On peut aussi vous envoyer des dépliants gratuits (en français et anglais) pour faire la publicité auprès des écoles et enseignants sur le Programme d’accès des enseignants au CAÉB ou auprès d’autres professionnels travaillant avec des personnes incapables de lire les imprimés par le biais du Programme du Soutien à l’accès des clients.

Les bibliothécaires sont devenus experts à faire la promotion de leur service dans la communauté. Les mêmes efforts peuvent être utiles pour la promotion de votre service de bibliothèque accessible et le CAÉB. Contactez les organisations dont les membres pourraient bénéficier du service : des organisations pour personnes handicapées telles les associations de troubles d’apprentissage, les sociétés d’arthrite, aussi des écoles, des conseils scolaires, des universités et collèges, des centres pour personnes âgées.

Pour faire la promotion des services du CAÉB dans votre bibliothèque et dans votre région, vous pourriez organiser divers événements, comme une journée portes ouvertes ou une foire technologique pour présenter l’ensemble de vos services accessibles. Vous pourriez y inviter des vendeurs de technologie adaptive, des associations communautaires et associations pour personnes handicapées et d’autres groupes intéréssés à y participer.

Abonnez-vous à Livre Ouvert pour bibliothèques, notre bulletin électronique pour obtenir les dernières nouvelles sur les nouveaux livres intéressants, la lecture accessible et plus encore!

**Diapositive 14**

Pour chercher plus de renseignements sur les services du CAÉB la meilleure chose à faire c’est de parcourir le site Web du CAÉB : bibliocaeb.ca et de choisir le lien **Bibliothèques publiques**.

C’est ici que vous pourrez trouver des renseignements plus détaillés sur les aspects du programme qu’on a vu en vitesse aujourd’hui, par exemple: l’horaire pour les webinaires à venir; les collections en dépôt, comment faire l’inscription des abonnés, la trousse de promotion du CAÉB, des programmes de bibliothèque soutenus par le CAÉB, comme le club de lecture d’été TD, etc.

**Slide 15**

**Des questions?**

Pour vos abonnés (qui sont déjà inscrits au CAÉB) vous pouvez leur dire de contacter le personnel du Centre de Contact du CAÉB à leur numéro de téléphone sans frais ou par courriel. Ils peuvent contacter les préposés de la ligne d’assistance téléphonique pour toute question portant sur leur service – comment changer les types de livres qui leur sont envoyés, comment établir un nouveau service comme le Téléchargement direct ou pour poser des questions relatives à leur technologie de lecture.

Pour les bibliothèques qui sont membres du CAÉB vous pouvez nous contacter au Service aux membres du CAÉB avec des questions sur le service, pour commander du matériel promotionnel gratuit (des signets et des affiches pour promouvoir le service du CAÉB auprès de vos abonnés et dans la communauté, des dépliants pour faire la promotion du Programme d’accès des enseignants dans les écoles ou collèges et des dépliants pour faire la publicité du Programme de soutien à l’accès des clients du CAÉB) et pour toutes autres questions sur les services du CAÉB.

Nous sommes disponibles entre 8h30 et 16h30 HE mais vous pouvez aussi nous laisser un message ou nous envoyer un courriel. On essaie de répondre à vos questions dans les 24 heures, dans la mesure du possible.

Merci pour votre participation dans ce webinaire et merci pour vos efforts à servir vos abonnés qui sont incapables de lire les imprimés.